**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 10 (1872)

Heft: 3

Artikel: Les bonnes oeuvres diplômées

Autor: L.M.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-181757

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Les bonnes œuvres diplômées.

Le comité de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre, vient de recevoir un certain nombre de récompenses honorifiques, avec mission de les distribuer à ceux ou à celles qu'il jugera en être le plus dignes.

Les trois objets destinés à chacun de ces bienfaiteurs de l'humanité sont :

1º Un diplôme, imprimé avec luxe, sur papier velin, satiné, glacé.

2º Une croix de bronze, avec un petit anneau qui semble indiquer qu'elle doit être suspendue quelque part.

3º Un ruban de soie blanc, avec croix rouge, destiné probablement à la boutonnière.

Sur la croix de bronze, on lit:

1870

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS AUX BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER 4874

Nous voudrions pouvoir renvoyer à leur source toutes ces croix de bronze, après avoir fait graver sur le revers cette parole de l'Evangile:

Quand vous faites le bien, ne faites pas sonner la trompette devant vous, pour être loués des hommes; mais que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite.

# Voici le diplôme:

ŒUVRE INTERNATIONALE 1870 (ici, une croix rouge) 1871

Secours volontaire sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux.

Le Conseil de la Société française de secours aux blessés et malades des armées de terre offre à M..... une croix de bronze, signe de l'œuvre, ainsi que le présent diplôme, en souvenir des services rendus par lui aux blessés français.

Paris, 2 juillet 1871.

Le secrétaire-général, Signé: C'e de Beaufort. Le président, Signé: C'é de Flavigny.

Le délégué près les ministères de la guerre et de la marine Vice-président Signé: C'\* Sérurier.

Le nombre des personnes qui, soit en France, soit en Suisse ou ailleurs, ont reçu ces bibelots, s'appelle légion; on parle de quarante à cinquante milles diplômés. Les frais faits à cette occasion doivent donc représenter un chiffre considérable; et nous aimerions beaucoup connaître le nom du généreux donateur qui y a rivu; car nous n'oserions pas supposer que folle dépense ait été prélevée sur les dons és au soulagement des victimes de la guerre, fait serait vraiment inqualifiable.

Du reste nous ne pensons qu'il soit un seul Suisse, un seul républicain sincère, qui puisse voir avec plaisir de pareilles futilités; nous ne pensons pas qu'il soit un homme sensé qui ne regrette de voir nos voisins d'outre-Jura se laisser aller à de tels enfantillages alors que leur patrie a tant besoin de leurs efforts et de leur dévouement. Approuver ou se taire, serait précisément encourager chez les Français ce qui a fait leur ruine, ce que nous leur avons amèrement reproché: la légèreté et l'inconséquence. Prouvons leur, au contraire, que la liberté, que le patriotisme n'ont pas besoin de décorations et que, chez nous, les actes de dévouement et de charité chrétienne peuvent se passer de la croix de bronze (signe de l'œuvre) et du diplôme, même quand celui-ci est signé par trois comtes.

L. M.

## Comme quoi les Prussiens ne sont pas des Allemands.

M. Louis Figuier, cet écrivain infatigable, vient de publier un superbe volume illustré, qui a pour titre: Les races humaines, et auquel nous empruntons les lignes suivantes:

« Nos savants se sont trouvés assez embarrassés pour expliquer l'anomalie qui existait entre les actes féroces des armées germaniques et la réputation toute contraire dont jouissaient nos voisins d'outre-Rhin. Habitués à considérer les Allemands comme des hommes paisibles et doux, sentimentals et rêveurs, nous étions, en France, douloureusement surpris de voir les faits démentir si cruellement une opinion généralement répandue.

Un travail ethnologique publié en 1871 par M. de Quatrefages, dans la Revue des Deux-Mondes, est venu expliquer scientifiquement cette anomalie.

M. de Quatresages a prouvé, par des considérations empruntées tout à la sois à la linguistique, à la géologie, à l'ethnologie et à l'histoire, que les Prussiens proprement dits, c'est-à-dire les habitants